Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/07/2024 - 18256 - 2013 B 00149 - 790 436 687 - A-CLEAN 13

N° 2050 2024

(1)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 459 AVENUE DE LA SOLOBIE 13112 LA DESTROUSSE — Durée de l'exercice précédent* 12

Néant ☐ *

Numéro SIRET* 7 9 0 4 3 6 6 8 7 0 0 0 2 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	N-1 31122022 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	720	AG	720	
	Fonds commercial (1)	AH	66 000	AI	66 000	66 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 425	AS	14 107	2 318	3 093
	Autres immobilisations corporelles	AT	56 038	AU	27 894	28 144	30 763
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		2 900
	Autres immobilisations financières*	BH	2 010	BI	2 010	1 460
	TOTAL (II)	BJ	141 194	BK	42 721	98 473	104 216
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	315 727	BY	315 727	376 508
	Autres créances (3)	BZ	38 845	CA	38 845	8 751
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	69 033	CG	69 033	24 629
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	423 605	CK	423 605	409 888
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	564 798	IA	42 721	522 077	514 105

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 2 010 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000360 en Euros.

NAZZAROLI BARTHELEMY & ASSOCIES

N° 2051 2024

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	185 000	145 000
	Report à nouveau	DH	729	118
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	252	62 040
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	207 981	229 158
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 394	18 945
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	29 003	36 370
	Dettes fiscales et sociales	DY	273 327	224 555
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 373	5 076
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	314 097	284 946
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	522 077	514 105
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont { Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	309 727	284 946
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGUL URSSAF 2022	422	
AMENDES	334	
VALEUR COMPTABLE ACTIFS CEDES	2 788	
PRIX DE CESSION ACTIF CEDES		3 327

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

⑤ IMMOBILISATIONS

N° 2054 2024

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD 66 720	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS 15 944	KT	KU 3 380
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *	KV 8 784	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY 36 584	KZ	LA 5 800
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB 4 870	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN 66 182	LO	LP 9 180
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	8V	8S
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T 1 460	1U	1V 550
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ 1 460	LR	LS 550
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG 134 362	ØH	ØJ 9 730

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO	LV	LW 66 720	1X 66 720
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ 2 899	MK 16 425	ML 16 425
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN 8 784	MO 8 784
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV	MP	MQ 42 384	MR 42 384
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT 4 870	MU 4 870
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY	NG 2 899	NH 72 464	NI 72 464
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E	2F 2 010	2G 2 010
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3	NJ	NK 2 010	2H 2 010
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK 2 899	ØL 141 194	ØM 141 194

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

NAZZAROLI BARTHELEMY & ASSOCIES

Dossier N° 000360 en Euros.

N° 2054 bis 2024

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N, clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	720	PF		PG		PH	720
TOTAL I		RK	720	RM		RN		RO	720
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	12 851	QA	1 367	QB	111	QC	14 107
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	2 363	QE	1 [illegible]	QF		QG	4 120
	Matériel de transport	QH	15 859	QI	5 687	QJ		QK	21 546
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 253	QM	975	QN		QO	2 228
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	32 326	QV	9 786	QW	111	QX	42 001
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	33 046	QP	9 786	QQ	111	QR	42 721

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc aux. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000360 en Euros.

NAZZAROLI BARTHELEMY & ASSOCIES

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z				
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Cegid Quadra

N° 2057 2024

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SARL A - CLEAN 13

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 010	UV	2 010	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	315 727		315 727		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	8 626		8 626		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM	14 960		14 960		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 110		1 110		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 149		14 149		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	356 582	VU	356 582	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	2 000				
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	4 900				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH	7 165	3 025	4 141	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	29 003	29 003		
Personnel et comptes rattachés		8C	115 729	115 729		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	51 222	51 222		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 926	81 926		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 449	1 449		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	23 001	23 001		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 373	4 373		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	313 868	VZ 309 727	4 141	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 573	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 000360 en Euros

NAZZAROLI BARTHELEMY & ASSOCIES

Nazzaroli Barthélemy & Associés
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Greffe du Tribunal de Commerce
- 8 JUIL. 2024
de Marseille

Monsieur le Greffier
Du Tribunal de Commerce
De Marseille
SERVICE RCS
2 Rue Emile POLLAK
13006 Marseille

DEPOT COMPTES ANNUELS 2023 GROUPE LORD- LORD PLOMEBELC- LORD CONSTRUCTION ET LORD RENOVATION SANS CONFIDENTIALITE ET A CLEAN 13 AVEC CONFIDENTIALITE

AURIOL, le 04.07.2024

Madame, Monsieur le Greffier,

Veuillez trouver ci-joints 6 dossiers d'approbation des comptes annuels, pour nos clientes les sociétés **GROUPE LORD- LORD PLOMEBELC- LORD CONSTRUCTION ET LORD RENOVATION SANS CONFIDENTIALITE**

ET A CLEAN 13 AVEC CONFIDENTIALITE

Vous trouverez aussi 1 chèque bancaire :

- **228.65 € (45.73 x 5)** pour le règlement
- **ENVELOPPE RETOUR**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement

Céline BOUZON

147 Avenue du 19 Mars 1962 - 13390 AURIOL - Tél : 04 42 04 73 76 - Mail : contact@cabinet-barthelemy.fr
SAS au Capital de 100 000 € - RCS B 828 336 727
Membre de l'Ordre des Experts Comptables Conseil Régional de Marseille-Provence

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société désignée ci-après :

A - CLEAN 13
Société à responsabilité limitée
Capital : 20 000 euros
Siège social : 459 AVENUE DE LA SOLOBIE, RESIDENCE COTE MOULIN BATIMENT C 13112 LA DESTROUSSE
RCS MARSEILLE 790 436 687

Représentée

[X] par son représentant légal Madame Fabienne MAGNIER, gérante

[ ] par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L. 232-21 à L. 232-23 du Code de commerce à :

- Cabinet NAZZAROLI BARTHELEMY & ASSOCIES sis à AURIOL (13390), ZAC DU PUJOL, Siret : 828 336 727 00015

Madame Fabienne MAGNIER

A - CLEAN 13
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 459 AVENUE DE LA SOLOBIE, RESIDENCE COTE MOULIN BATIMENT C
13112 LA DESTROUSSE
RCS MARSEILLE 790 436 687

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 27 juin,
À 11 heures,

Les associés de la Société A-CLEAN 13, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, divisé en 400 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 459 AVENUE DE LA SOLOBIE, RESIDENCE COTE MOULIN BATIMENT C 13112 LA DESTROUSSE, sur convocation faite par la gérance.

Sont présentes :
Madame Séverine CHAMBON, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,
Madame Fabienne MAGNIER, titulaire de 200 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Fabienne MAGNIER, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

Sch FGA

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de [*Montant des charges non déductibles fiscalement] euros, ainsi que l'impôt correspondant de [*Montant de l'imposition relative aux charges non déductibles] euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FG
Sch

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 252 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 252 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur ..... 729 euros

Pour former un bénéfice distribuable de ..... 981 euros
-En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 981 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :..... 21 429.00 €

soit, par titre :..... 53.572 €

Exercice : 31/12/2021

- Dividende global distribué :..... 20 000.00 €

soit, par titre :..... 50.00 €

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :..... 20 000.00 €

soit, par titre :..... 50.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante associée et son associée.

Fabienne MAGNIER
Gérante Associée

Séverine CHAMBON